



Libre Pensée – Fédération Unie de l'Hérault

Adresse : Espace Martin Luther King, 27 Boulevard Louis Blanc, 34000 Montpellier

Mél : groupeunivlp34@yahoo.com ;

Facebook : fédération de la libre pensée 34

Twitter : Libre Pensée 34

Robert Ménard prend un arrêté pour imposer une crèche catholique dans la mairie tous les ans

« Monsieur le Préfet, quand allez-vous agir contre le séparatisme catholique de Robert Ménard à Béziers ? »

Alors que Robert Ménard a été condamné récemment par la cour d'appel de Toulouse suite au recours de la Libre Pensée de Béziers pour avoir installée une crèche de la nativité dans l'enceinte de la mairie, voilà que le même maire de Béziers vient, ce 10 mai, d'adopter un arrêté dont l'article 1 dispose : « *la crèche de Noël sera installée chaque année au mois de décembre au sein de la cour d'honneur de la Mairie, dans le cadre des festivités de fin d'année organisée par la Commune.* »

C'est un passage en force, une volonté de nier la loi de 1905 et son article 28.

Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant de l'Etat et du gouvernement d'Emmanuel Macron. Celui-ci a déclaré à Mulhouse en février 2020 : le séparatisme, « *c'est quand, au nom d'une religion ou d'une appartenance, on veut se séparer de la République, donc ne plus en respecter les lois et donc menacer la possibilité de vivre ensemble* ».

C'est précisément ce que fait Robert Ménard en érigeant la « communauté catholique » et ses rites et dogmes au-dessus de la loi commune de la République

Une crèche est obligatoirement catholique, elle est inconnue dans les autres religions (Islam et Judaïsme) et mêmes les autres confessions chrétiennes, Protestante et Orthodoxe. C'est donc un symbole catholique qui représente un dogme catholique et que Robert Ménard veut imposer à tout le monde, quelles que soient leurs options philosophiques. C'est la définition même du cléricisme.

C'est une violation de l'article 28 de la loi de 1905, c'est selon les termes mêmes du Président de la République. Monsieur le Préfet, quand allez-vous cesser de protéger Robert Ménard dans ses violations de la Loi républicaine ?

Monsieur le Préfet, vous êtes un agent de l'Exécutif, allez-vous protéger ces violations de la loi républicaine ? Si oui, est-ce une directive du gouvernement Macron que de refuser de faire respecter la laïcité face à Robert Ménard ?

Monsieur le Préfet, quand allez-vous enfin respecter vos obligations légales que vous impose l'article 40 du code de procédure pénale qui impose l'obligation, « *pour toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire, dans l'exercice de leurs fonctions* », de signaler des crimes ou délits dont il a connaissance ?

Monsieur le Préfet, vous ne pourrez plus longtemps garder le silence sur ces forfaitures.

En espérant une réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations républicaines.

Béziers, le 23 mai 2023